

Bibliographie sélective

(réalisée à partir du dossier documentaire 19^{ème} université d'été francophone en santé publique » juillet 2022)

Service documentation - Juillet 2023

Définition

Du point de vue biologique, le vieillissement est le produit de l'accumulation d'un vaste éventail de dommages moléculaires et cellulaires au fil du temps. Celle-ci entraîne une dégradation progressive des capacités physiques et mentales, une majoration du risque de maladie et, enfin, le décès. Ces changements ne sont ni linéaires ni réguliers et ne sont pas étroitement associés au nombre des années. La diversité observée à un âge avancé n'est pas le fruit du hasard. Au-delà des changements biologiques, le vieillissement est aussi associé à d'autres transitions de vie comme le départ en retraite, la réinstallation dans un logement plus adapté et le décès des amis ou du partenaire.

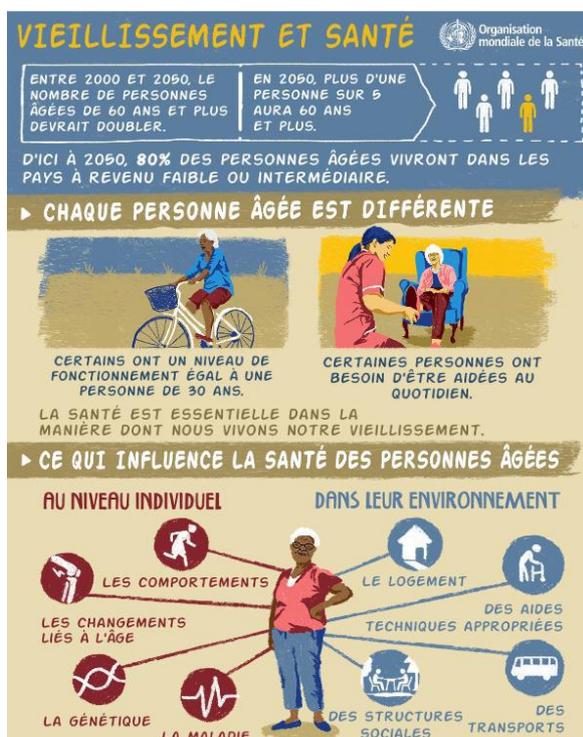
Vieillessement et santé [Page internet]

Genève : OMS, 2021

En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ageing-and-health>

Infographie OMS

Vieillessement et santé [Infographie]. Genève : OMS, 2016. En ligne : <https://www.silvereco.fr/wp-content/uploads/2016/11/vieillessement-infographie-oms.pdf>



Rapport mondial sur l'âgisme. Résumé d'orientation



Genève : OMS, 2021, 5 p.

En ligne : <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1336311/retrieve>

Le Rapport mondial sur l'âgisme fournit un cadre d'action pour réduire l'âgisme, y compris des recommandations spécifiques pour différents acteurs (par exemple, le gouvernement, les agences des Nations Unies, les organisations de la société civile, le secteur privé). Il rassemble les meilleures preuves disponibles sur la nature et l'ampleur de l'âgisme, ses déterminants et son impact. Il décrit les stratégies efficaces pour prévenir et contrer l'âgisme, identifie les lacunes et propose de futures pistes de recherche pour améliorer notre compréhension de l'âgisme.

Les enjeux de la transition démographique en France



Bien vieillir chez soi ? bilan et perspectives pour les politiques locales de l'habitat

Paris : ANIL, 2023, 46p.

Au 1er janvier 2021, plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus. Aujourd'hui, la volonté des personnes âgées est de rester le plus longtemps dans leur logement. L'ANIL propose une étude qui aborde le parcours résidentiel des séniors. Cette étude fait suite à une première publication réalisée par l'ANIL parue en 2010 sur la convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat.

Dix années après cette étude, comment a évolué la situation ? Quels sont les dispositifs mis en œuvre ?

Bien-vieillir : faire mûrir nos ambitions. Rapport

Paris : Institut Montaigne, 2021, 89 p.

En ligne : <https://www.institutmontaigne.org/publications/bien-vieillir-fairemurir-nos-ambitions>



L'objectif de ce travail est ainsi de valoriser le rôle important, social et économique, des personnes âgées, de réfléchir à un nouveau modèle de soins et de prévention à l'aune de comparaisons internationales, mais aussi de proposer une stratégie ambitieuse d'adaptation de notre société aux enjeux du vieillissement.



Différences de genre face au vieillissement en bonne santé : une imbrication des dynamiques démographiques, des parcours de vie et des politiques publiques

Cambois Emmanuelle

Questions de santé publique 2019 ; 36 : 4 p.

En ligne : https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2019/03/QSP36_IReSPn%C2%B036.Web_-1.pdf

Avec l'allongement de l'espérance de vie, la population âgée s'est densifiée. L'augmentation du nombre de personnes âgées constitue un enjeu de santé publique important, alors que les risques pour la santé s'accroissent avec l'âge. L'enjeu est aussi important parce que les situations de santé de cette population ont beaucoup évolué au cours du temps ; et avec elles les besoins en matière de soins et de prise en charge. Les problèmes de santé des personnes âgées d'aujourd'hui résultent des facteurs de risques auxquels elles ont été exposées durant ces parcours renouvelés. À cet égard, les différences de santé entre femmes et hommes méritent une attention particulière : les femmes vivent plus longtemps que les hommes, mais leurs années de vie supplémentaires sont majoritairement vécues en mauvaise santé. Femmes et hommes se distinguent par les maladies déclarées, et se caractérisent par des parcours de vie notoirement différents et en évolution. Cet article décrit leurs situations de santé, puis la manière dont elles peuvent être reliées à leurs parcours.

Acteurs et scénarios du vieillissement

En ligne : http://www.univ-fcomte.fr/sites/default/files/ndeg279-nov-dec-2018/en_direct.pdf



Ce numéro de la revue En Direct, éditée par l'Université de Franche-Comté est consacré à la thématique du vieillissement en mettant en lumière les recherches, les projets développés et les innovations nées de ces projets.



La personne âgée "fragile" : la construction scientifique d'une catégorie sanitaire et ses enjeux

Faya-Robles Alfonsina

Anthropologie et santé 2018 ; 17 : 12 p.

En ligne : <https://journals.openedition.org/anthropologiesante/4341>

Cet article cherche à comprendre la construction scientifique et médicale de la notion de "fragilité" des personnes âgées. Pour ce faire, il s'appuie sur l'analyse d'un corpus de littérature médicale, réalisée entre juillet et août 2016, et de données de terrain d'une enquête exploratoire auprès de professionnels de santé travaillant autour de la fragilité. Tout d'abord, le texte propose une contextualisation sociohistorique afin d'appréhender l'émergence de la catégorie de la "fragilité" dans le domaine de la gériatrie et de la santé publique française. Il s'interroge ensuite sur son inscription dans un processus plus large de médicalisation du vieillissement. Les données révèlent néanmoins des nuances dans l'usage de la catégorie de "fragilité", qui permettent d'identifier deux processus distincts : un premier, appelé processus de sanitarisation, et un second qui conduirait à la biomédicalisation de la vieillesse. Ces deux processus se caractérisent non seulement par des postures scientifiques différentes, mais aussi par des acteurs et des prises en charge particulières de la fragilité. [Résumé auteur]

Vieillir en bonne santé : revue des interventions efficaces



Lamboy Béatrice, Cotton Nadine, Hamel Emmanuelle

La santé en action 2018 ; 446 : 4-7

En ligne :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/articles/446/preventionvieillissement-interventions-probantes.pdf>

Cet article présente de façon synthétique l'état des connaissances scientifiques sur les interventions validées et prometteuses favorisant le vieillissement en bonne santé. Il résume une synthèse de littérature réalisée à partir des plus récentes synthèses de littérature et à l'aide d'une démarche méthodologique systématique.



Vieillesse et santé. Principaux faits [Page internet]

Genève : OMS, 2018

En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ageing-andhealth>

Entre 2015 et 2050, la proportion des 60 ans et plus dans la population mondiale va presque doubler, passant de 12% à 22%. D'ici à 2020, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus va dépasser celui des enfants de moins de 5 ans. En 2050, 80% des personnes âgées vivront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Le vieillissement de la population est bien plus rapide que dans le passé. Tous les pays doivent relever des défis majeurs pour préparer leurs systèmes sociaux et de santé à tirer le meilleur parti de cette mutation démographique.



Les déterminants socio-environnementaux de la santé des aînés. Dossier

Barthélémy Lucette, Pin Stéphanie, Richard Lucie (et al.)

La santé de l'homme, 2011 ; 411 : 11-42

En ligne : <http://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/sante-homme411.pdf>

Ce dossier fait part des recherches qui démontrent la pertinence de cette approche "écologique" donnant toute sa place aux déterminants socio-environnementaux de la santé. Il permet de porter à la connaissance du public des travaux scientifiques collectés dans le cadre d'un programme franco-québécois échelonné sur 2 années (2009-2011).

Éléments démographiques



Migrations, Famille et Vieillesse en Guadeloupe : Premiers résultats de l'enquête MFV-2.

MARIE Claude-Valentin, FLOURY Elodie, CROUZET Maude, CHANTEUR Bénédicte, SALIBEKYAN-ROSAIN Zinaïda

En ligne : https://ireps-gp.centredoc.org/index.php?lvl=notice_display&id=4973

Aubervilliers: Institut national d'études démographiques (INED), 06/2023, 24 p.

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » (MFV) est la première enquête de grande ampleur spécifiquement conçue pour les départements et régions d'outre-mer (Drom). Elle analyse et mesure les mutations sociodémographiques dans chacun d'entre eux. Cette enquête a également été pensée comme un instrument d'aide à l'élaboration et la mise en œuvre au niveau local de politiques sociales et sanitaires adaptées. Forte des enseignements d'une première édition réalisée en 2009-2010 (MFV-1), elle a été reconduite en 2020-2021 (MFV-2) en Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion afin de mettre au jour les changements qui s'y sont opérés. Tout comme MFV-1, cette réédition a été conduite par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui a assuré l'organisation de la collecte. L'échantillon a été conçu par l'Insee à partir d'un tirage aléatoire stratifié de logements dans les enquêtes annuelles de recensement. En Guadeloupe, la collecte s'est déroulée du 8 janvier 2020 au 30 juin 2021. 3 023 questionnaires ont été recueillis constituant un échantillon représentatif de la population âgée de 18 à 79 ans du territoire.



314 000 habitants en Guadeloupe dans 20 ans, 242 000 à l'horizon 2070

Corentin Douriaud (Insee). Insee Flash Guadeloupe n° 174 (24/11/2022)

En ligne : https://ireps-gp.centredoc.org/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=179

En 2018 la population guadeloupéenne est de 388 000 personnes. Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, le déclin démographique de la Guadeloupe s'accroîtrait et la population atteindrait 314 000 habitants dans 20 ans (en 2042), puis 242 000 habitants en 2070. Le solde naturel et le solde migratoire seraient tout deux négatifs, prolongeant ainsi le déclin démographique guadeloupéen initié en 2011. Le vieillissement de la population continuerait à s'accroître : d'ici 2070 la part des 65 ans et plus doublerait (39 %). La part des moins de 20 ans diminuerait de 9 points (17 %) durant cette période. La population des 20-64 ans diminuerait de moitié.

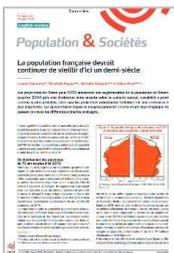


Enquête Migrations, Famille et Vieillesse 2020-2021 à La Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane

Insee – Chiffres détaillés, 15/12/2023

En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6676232>

Conçue par l'Ined et réalisée en partenariat avec l'Insee, l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse vise à mesurer les mutations démographiques en cours dans les départements d'Outre-mer et à en appréhender leurs conséquences socio-économiques. Sur cette page, seront rassemblées au fur et à mesure de leur disponibilité les publications et données associées aux résultats de l'enquête conduite en 2020-2021 à La Réunion, en Guadeloupe, Martinique et Guyane. Une première édition avait été réalisée en 2009-2010 dans ces départements, et en 2015-2016 à Mayotte. Les résultats 2020-2021 sont désormais disponibles pour La Réunion, et le seront au cours du premier semestre 2023 pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.



La population française devrait continuer de vieillir d'ici un demi-siècle

Toulemon Laurent, Algava Elisabeth, Blanpain Nathalie, Pison Gilles Population & sociétés 2022 ; 597 : 4 p.

En ligne : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/32450...

Les projections de l'Insee pour 2070 annoncent une augmentation de la population en France jusqu'en 2044 puis une diminution lente ensuite selon le scénario central, considéré a priori comme le plus probable, alors que les projections précédentes tablaient sur une croissance à plus long terme. Sur quelles bases repose ce nouveau pronostic ? Cette étude nous l'explique en passant en revue les différents scénarios envisagés.



Atlas des seniors et du grand âge en France. 100 cartes et graphiques pour analyser et comprendre

Blanchet Mickaël

Rennes : Presses de l'EHESP, 2017, 118 p. Synthèse en ligne :

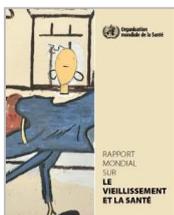
<https://www.presses.ehesp.fr/wp-content/uploads/2017/11/9782810906222-test-site-dd.pdf>

Cet atlas fait état des données sociales relatives au vieillissement, dans les différentes régions de France. Il permet de comprendre et visualiser les caractéristiques des seniors et personnes âgées (répartition géographique, situation économique, préférences politiques...) et déconstruit certains clichés sur la vieillesse. Il ressort de cette analyse que la vieillesse est plurielle, en constante mutation et marquée par les inégalités.

Rapport mondial sur le vieillissement et la santé

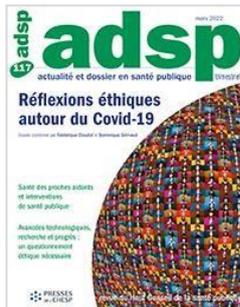
Genève : OMS, 2016, 296 p.

En ligne : <https://apps.who.int/iris/bitstream/...>



Ce rapport définit un cadre d'action pour favoriser le vieillissement en bonne santé, construit autour du nouveau concept des capacités fonctionnelles. Cela exigera une transformation des systèmes de santé s'éloignant des modèles curatifs basés sur la maladie pour préconiser la prestation de soins intégrés et centrés sur la personne âgée.

Prise en charge/ Aidance



Santé des proches aidants et interventions de santé publique pour améliorer la santé

Laborde Catherine, Bigossi Fabiela, Grémy Isabelle
ADSP 2022 ; 117 : pp. 6-11

Cet article analyse les effets à court terme d'interventions mises en place à l'étranger sur la santé des proches aidants : réduction de l'anxiété, des symptômes dépressifs et du fardeau de l'aide ressenti. Revue et articles consultables au centre de ressource documentaire de l'Ireps Guadeloupe.

Etat des lieux et perspectives de l'aidance



Paris : Terra nova, 2021, 52 p.

En ligne : https://tnova.fr/site/assets/files/10484/terra-nova_tdte_etude_etatdes-lieux-et-perspectives-de-l-aidance_050321.pdf?10x8e

Ce livret de réflexion prospective, élaboré par Terra Nova et la Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques » (TDTE), dresse un tableau de la demande et de l'offre de soins et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes en France et dans les pays de l'OCDE.



Les proches aidants ou des solidarités en action. Dossier

Chambaretaud Sandrine, Danet Sandrine ADSP 2019 ; 109 : pp. 10-61 En ligne: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad1091061.pdf>

Ce dossier propose un portrait approfondi des personnes proches aidantes et analyse leurs besoins. Il présente également les dispositifs mis en place pour reconnaître leur rôle et pour améliorer leur qualité de vie ainsi que les politiques sociales de soutien aux aidants en mettant en lumière diverses initiatives.



Etude / Rapport

Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en Guadeloupe

Baie-Mahault : Observatoire de la santé de la Guadeloupe (ORSaG) 12/2016.

En ligne : https://ireps-gp.centredoc.org/index.php?lvl=notice_display&id=3682

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi du 16 septembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. L'objectif premier est de coordonner, autour d'une stratégie commune, les financements et les politiques liés à la prévention de la perte d'autonomie dans chaque département.

Deux des missions de l'instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie ont été confiées à l'Observatoire Régional de Santé de Guadeloupe (ORSaG). Elles consistaient à réaliser une étude relative aux besoins des personnes âgées et de recenser les initiatives locales mises en place pour ce public. Conformément à la loi, la population ciblée est celle des séniors, à savoir la population âgée de 60 ans ou plus..[D'après le résumé ORSaG]

Prévention de la perte d'autonomie



Cartographie de la perte d'autonomie des personnes âgées

Carrère Amélie
Notes IPP 2022 ; 7 : 7 p.

En ligne : <https://www.ipp.eu/publication/cartographie-de-la-pertedautonomie-des-personnes-agees/>

La question des différences de perte d'autonomie entre les départements est essentielle puisque ceux-ci sont chefs de file de l'action sociale auprès des personnes âgées. Pour la première fois, grâce à la combinaison de plusieurs sources de données, il est possible d'avoir une photographie des besoins de prise en charge des personnes âgées dans chaque département de France. Cette étude permet d'éclairer les différences de prise en charge que l'on observe entre départements au prisme des besoins de leurs administrés, et peut les aider à orienter leur politique locale pour y répondre. Contrairement aux précédentes études sur le sujet, elle ne se restreint pas à la population recevant des prestations liées à la perte d'autonomie, elle inclut à la fois la population à domicile et celle en établissement elle compare plusieurs mesures de la perte d'autonomie. Par ailleurs, elle permet de questionner les implications de la politique départementale via deux canaux : (1) la façon dont les départements mobilisent les critères d'évaluation de la perte d'autonomie, et (2) l'offre de places en établissement et les mobilités résidentielles qu'elle peut induire.



Les EHPAD et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie

Accès territoires 2021 ; 10 : 21 p.

En ligne : <https://odas.net/sites/default/files/documents/odas/2021-12/atehpad-et-accompagnement-des-personnes-agees-lbp-odas.pdf>

Cette étude menée conjointement sur la situation financière des Ehpads et l'état actuel de l'accompagnement proposé aux personnes âgées en perte d'autonomie se compose de 2 parties : la première propose une analyse détaillée de la population des personnes âgées, de leur lieu de résidence, du poids de la perte d'autonomie et des dispositifs d'aide ; la seconde traite plus spécifiquement des Ehpads, au travers de leur situation financière en 2019 ainsi que des premiers impacts financiers pour les années 2020 et 2021.



Comparaison des coûts de prise en charge d'une personne en perte d'autonomie selon le lieu de vie (domicile ou Ehpad)

Paris : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2021, 63 p.

En ligne :

<https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/notecoutselonlieuxdevie16.11.2021.pdf>

L'objectif de cette note est d'apporter des éléments sur l'impact économique d'une politique de virage domiciliaire. Cette note, qui se veut un premier apport du HCFEA, propose une estimation du coût de prise en charge des personnes en perte d'autonomie (principalement bénéficiaires de l'APA) et de sa répartition entre dépenses publiques et reste-à-charge (RAC) pour les personnes selon leur lieu de vie, mais aussi selon la configuration de leur ménage (en couple ou non) et leur niveau de revenu, pour différents GIR et niveaux de salaire horaire des intervenants à domicile.



Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement de la population ?

Cusset Pierre-Yves, d'Albis Hippolyte, Navaux Julien, Pelletan Jacques Note d'analyse 2021 ; 103 : 16 p.

En ligne : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/protection-sociale-paie-coutvieillessement-de-population>

Entre 1979 et 2019, la part des plus de 60 ans dans la population est passée de 17 % à 26 %. Ce vieillissement a alimenté la hausse des dépenses de protection sociale, qui ont progressé sur la même période de 25 % à 31 % du PIB. De fait, les dépenses de santé et de retraites, qui bénéficient largement aux plus de 60 ans, représentent aujourd'hui les trois quarts des dépenses de protection sociale.

Politique de santé



Plan antichute des personnes âgées. Dossier de presse

Paris : Ministère des solidarités et de la santé, 2022, 36 p. En ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affairesociales/autonomie/article/plan-antichute-des-personnes-agees>

L'enjeu est plus important qu'il n'y paraît, les chutes de personnes âgées étant chaque année à l'origine de 10.000 décès et 130.000 hospitalisations. Le plan présenté par Brigitte Bourguignon mise sur le repérage, l'aménagement du logement, le développement d'aides techniques, la prévention par l'activité physique et la téléassistance.

Plan « Vieillir en bonne santé ». Une stratégie globale pour prévenir la perte d'autonomie. 2020 – 2022. Ministère de solidarités et de la santé (30/11/2020)

grand âge
et autonomie

Cette stratégie est composée de 4 axes, assortis d'un certain nombre de mesures :



- Promouvoir la prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie
- Dès 70 ans, agir sur les facteurs accélérant la perte d'autonomie
- Mettre la préservation de l'autonomie de chaque personne au cœur des priorités des professionnels
- Mettre la France au niveau des pays européens les plus avancés en matière de prévention de la perte d'autonomie, par la recherche et l'innovation

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_vieillir_en_bonne_sante_2020-2022.pdf

Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge 2020-2024

El Khomri Myriam

Paris : Ministère des solidarités et de la santé, 2019, 136 p.

En ligne : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000818.pdf>



Le plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 est en lien avec la préparation de la réforme du système de prise en charge des personnes âgées et dans le droit fil des préconisations du rapport de la concertation grand âge et autonomie. Dans ce domaine, un certain nombre de travaux sont à conduire autour de chantiers clés comme l'évolution des métiers et des compétences pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées, la capacité des employeurs à recruter les professionnels, la promotion d'organisations de travail favorables à la qualité de vie au travail et à la lutte contre la sinistralité, le développement de parcours professionnels permettant la mobilité entre métiers et entre les structures, la mise en place d'une plateforme métiers mobilisant l'ensemble des institutions et régulateurs publics et des acteurs concernés pour assurer la mise en œuvre du plan proposé. Il s'agit d'infléchir les difficultés croissantes rencontrées par les structures, à domicile et en établissement, pour recruter les professionnels qui accompagnent au quotidien les personnes en perte d'autonomie. En effet pour faire face au vieillissement de la population, leurs effectifs en équivalent temps plein, aujourd'hui de 830 000, devrait augmenter de 20% à horizon 2030, sans tenir compte des hausses des effectifs qui seront nécessaires pour améliorer la qualité des prises en charge. Pour conduire ses travaux, la mission a auditionné de multiples acteurs et personnalités, conduisant à plus de 150 auditions, visité plusieurs structures sur le terrain (EHPAD, services à domicile, SPASAD, structures de formation), s'est appuyée sur de nombreuses contributions écrites, a exploité un ensemble de documents disponibles ou réalisés à sa demande. En première partie sont analysés les principaux éléments du manque d'attractivité persistant du secteur que les efforts dispersés des autorités publiques n'ont pas permis d'infléchir, ainsi que les freins structurels à une action publique plus décisive. En deuxième partie sont présentés les grands objectifs de la mobilisation nationale, les mesures proposées pour les atteindre et leurs conditions de mise en œuvre.

La Stratégie nationale de santé



Stratégie nationale de santé 2018-2020

Paris : Ministères des solidarités et de la santé, 2018, 104 p.

En ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf

Définie par le gouvernement, la Stratégie nationale de santé 2018-2022 constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle se décline en 4 axes :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie
 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
 - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
 - Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers
- La Stratégie nationale de santé 2018-2022 inscrit la prévention de la perte d'autonomie comme devant permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité dans sa vie quotidienne et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance, en mettant en place une démarche globale de promotion de la santé, intégrant la prise en charge de la polypathologie, l'adaptation de l'environnement de vie et les aides techniques



Priorité prévention. Rester en bonne santé tout au long de sa vie

Paris : Ministère des solidarités et de la santé, 2018, 47 p.

En ligne : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_de_sante_publicque_psnp.pdf

Édouard Philippe, Premier ministre et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé ont présenté les 25 mesures-phares de la politique de prévention destinées à accompagner les Français pour rester en bonne santé tout au long de leur vie. Ces mesures concrétisent le premier axe de la Stratégie nationale de Santé, stratégie qui porte l'action du Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années. La priorité donnée à la prévention se concrétise dans un ensemble d'actions qui prend en considération l'individu et son environnement dans son parcours de vie, pour « rester en bonne santé tout au long de sa vie » : une grossesse en pleine santé et les 1 000 premiers jours ; la santé des enfants et des jeunes ; la santé des adultes de 25 à 65 ans : vivre en bonne santé ; bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie. Pour chaque période de vie, le plan détaille les mesures permettant d'obtenir un environnement favorable à la santé. L'objectif de ces mesures est également de développer une culture commune de la prévention en santé, au sein du Gouvernement et plus largement une culture partagée par tous les Français. Il s'agit en effet de permettre à chacun de devenir acteur de sa propre santé, en adoptant les bons réflexes dès le plus jeune âge, en étant mieux informé, en bénéficiant de nouvelles possibilités de dépistage par exemple et ce, en fonction de son âge, de ses conditions de vie et bien sûr de son état de santé. [Résumé éditeur]



Grand âge et autonomie. Feuille de route

Paris : Ministère des solidarités et de la santé, 2018, 18 p.

En ligne : <http://solidarites->

sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_grandage-autonomie.pdf

Cette feuille de route du ministère des solidarités et de la santé propose un état des lieux du vieillissement de la population en France et des pistes d'action pour y faire face : prévention de la perte d'autonomie, soutien aux aidants, qualité de la prise en charge des personnes âgées à domicile et en établissement, qualité des soins qui leur sont apportés et enfin formation des professionnels du secteur.



Le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie

Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie.

Paris : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 2015, 204 p.

En ligne : <https://solidarites->

sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_daction_de_prevention_de_la_perte_dautonomie.pdf

Le plan national de prévention de la perte d'autonomie est décliné dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Ce programme vise à répondre aux besoins des personnes âgées de soixante ans et plus, recensés, notamment, par le schéma

départemental relatif aux personnes en perte d'autonomie et par le projet régional de santé des ARS. Il repose sur deux principes se structure autour de 6 axes :

- préserver l'autonomie : éduquer à la santé, développer une culture de l'autonomie tout au long de la vie
- prévenir les pertes d'autonomie évitables au cours de l'avancée en âge : repérer les facteurs de risque de la fragilité et de la fragilité installée, à domicile ou en établissement
- éviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité,
- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- former les professionnels à la prévention de la perte d'autonomie,
- développer la recherche et les stratégies d'évaluation.

Service Documentation

Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

Antenne de Jarry - Immeuble Futura 10 quartier Sisyphe - Fond Bois neuf

Voie verte, ZAC de Houëlbourg

Tél.0590 530 677 (numéro provisoire)

Ouvert : de 8h à 13h et de 14h à 17h & fermé le lundi et mercredi après-midi

97122 Baie-Mahault

Site internet : www.ireps.gp - Courriel : ireps@ireps.gp ou documentation@ireps.gp